



● luttes

**PSA Peugeot-Citroën Aulnay : la lutte des classes est plus que jamais d'actualité !**

Après quatre mois de grève à l'usine PSA Aulnay, un accord a été signé entre la direction et la CGT, le 17 mai 2013... (p 9)



● actualité

**Des chômeurs en marche pour leurs droits et leur dignité**

À l'initiative du MNCP et d'autres associations, une « longue marche » est organisée à travers toute la France... (p 11)

# modes d'emplois



PÔLE EMPLOI FSU

www.snuteifsu.org

Numéro 43 | août 2013 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

● actualités

## Le SNU Pôle emploi FSU a tenu son congrès trisannuel

Le cinquième congrès du Syndicat National Unitaire Pôle emploi s'est tenu pendant la 1<sup>ère</sup> semaine de juin à la Turballe en Loire-Atlantique. Un congrès, c'est un moment important dans la vie de cette collectivité humaine si particulière qu'est le SNU Pôle-Emploi... (p 13)

● regards féminins

## Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes interpelle les responsables européens :

« Défendre le droit à l'avortement en Europe : un devoir pour la France et l'Union européenne... » (p 15)

● point de vue

## Mariage pour toutes et tous nous irons jusqu'au bout de nos rêves !

Des mois de débats, des mobilisations au parfum nauséabond, des récupérations politiques puantes. Mais la loi est passée. Deux êtres humains qui s'aiment pourront passer « devant Madame ou Monsieur le Maire », s'ils ou elles le souhaitent, quelle que soit leur orientation sexuelle. Une nouvelle discrimination vient de tomber ... (p 8)

## Réussir Pôle emploi 2015 ensemble : la langue de bois pour les nuls !

En interne les différents chantiers s'accroissent. L'offre de service aux demandeurs, demandeuses d'emploi et entreprises avance à marche forcée en déstabilisant les collectifs de travail, le management et les usagers... (p 3)



● international

## Alter sommet d'Athènes : au coeur de la crise

Malgré une large présence des pays européens avec pas moins de 22 pays présents, la participation à l'évènement d'Athènes n'a pas été celle attendue notamment de la part des Grecs... (p 12)

● Guy Yotine

## Bruxelles fait sa grosse commission sur la France

J'ai déjà dit, dans ces colonnes, que notre sort n'est plus dans les mains des énarques qui prétendent nous gouverner, mais ailleurs. À Wall-street, Pékin et... Bruxelles... (p 11)

## ● éditio

# Au coeur d'une mutation historique

La France atteint un nombre record de chômeuses et chômeurs à fin Mai 2013. Le nombre de demandeurs et demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C en France métropolitaine, depuis un an augmente de 15 %. Dans ce contexte, le Président de la République maintient son intention d'inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. Cet objectif ne sera réalisable qu'à condition qu'un plan d'urgence puisse être élaboré à destination du service public de l'emploi et de ses usager-e-s. Le SNU Pôle emploi FSU demande donc qu'il soit rapidement élaboré entre l'État, Pôle

Emploi, et les organisations de chômeuses et chômeurs. L'objectif central devra être de développer et renforcer les moyens humains du SPE et ses moyens d'intervention en matière de formation professionnelle et d'indemnisation des personnes privées d'emploi. C'est par des dispositifs exceptionnels de cet ordre que le retour à l'emploi durable sera réalisable pour les millions de concitoyen-ne-s. Nous ne pouvons pas déconnecter notre demande de la Conférence Sociale des 21 et 22 Juin, qui acte dans sa « feuille de route » deux chantiers prioritaires pour mobiliser l'emploi et la formation Professionnelle.

Dans ce numéro 43 de Modes d'Emplois, les cadres militants du SNU décryptent la langue de bois du plan stratégique « Pôle emploi 2015 ». Nous revenons sur les quatre mois de lutte à l'usine PSA d'Aulnay sous Bois, l'Alter-sommet d'Athènes, le Forum social mondial de Tunis. Nous avons rencontré Marie Lacoste, du MNCP. Dans nos colonnes, Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes interpelle les responsables européens sur l'application ou la mise en cause du droit à l'avortement. Enfin, un article fait le bilan de six mois de débat autour de la loi qui ouvre le ma-

riage civil aux personnes de même sexe. Tous ces sujets sont vitaux, dans un monde en mutation historique. Pôle emploi n'est pas isolé. Avec nos collègues des Missions locales, des associations d'insertion et du Ministère du travail, nous sommes les témoins tout à la fois privilégiés et inquiets de ces bouleversements économiques, politiques et sociaux. Gardons la tête haute et sachons jouer « collectif. » Citons Nelson Mandela : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. » Bonne vacances ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

**Modes d'emplois**  
**Numéro 43**  
**Août 2013**  
 1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - snuteffsu.org

Directrice de la publication : Colette Pronost - colette.pronost@pole-emploi.fr • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Frédérique Payen - payen.frederique@yahoo.fr et Claude Cherblanc - c.cherblanc@orange.fr • Comité de rédaction : Sabrina Mallet - Annie Lejeune-Bezard - Marc Reneaux - Valérie Hoingne - Sylvette Uzan-Chomat - Philippe Sabater - Claude Kowal - Franck Messidor - Éliasa Szyllit - Marie-Christine Delmée • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €



**AuService du CE**  
 une société du Groupe Alpha



## FORMATION DES ELUS DE CE, DP, DUP, CHSCT

- Une quarantaine de thèmes de formation «inter» et «intra»
- Programmes «sur mesure»

## ASSISTANCE TELEPHONIQUE AU QUOTIDIEN

- Fonctionnement des instances représentatives du personnel
- Information juridique
- Droit du travail collectif et individuel

## CONSEIL / EXPERTISE

- Accompagnement des élus dans leur rôle économique
- Activités socio-culturelles
- Plan de formation, bilan social, licenciements, restructurations, etc.

## SERVICES EN LIGNE

- Formation (e-learning)
- Information juridique et guide en ligne
- Boîte à outils (courriers types, etc)
- Sondages & enquêtes



Disponible avec sa version en ligne

Agréé par la préfecture d'Île-de-France pour dispenser la formation économique prévue par l'article L.2325-44 du Code du travail.  
 Certifié pour la qualité des prestations de conseil.



# Réussir Pôle emploi 2015 ensemble : la langue de bois pour les nuls !

*PE 2015 – chapitre 5 : Renouveler les termes du contrat social ? Accompagner, développer les ressources humaines et améliorer les conditions de travail et de vie à PE « Dans le strict respect réaffirmé des obligations légales et conventionnelles. » La mise en œuvre de PE 2015, celle du contrat social en particulier s'inscrit dans le cadre d'un dialogue social constructif et responsable.*

Dans les N° 40 et N° 41 de Modes d'Emplois, « Pôle Emploi 2015 : la gestion privée d'une activité du service public » nous vous alertons sur les dangers de ce plan stratégique et de sa nocivité pour les personnels et les usagers. Aujourd'hui le Directeur Général poursuit sans état d'âme le déploiement de ce plan alors que le chômage atteint des records historiques et que les prévisions pour les mois à venir ne projettent, ni stabilisation, ni encore moins une baisse des demandeurs et demandeuses d'emploi.

En interne les différents chantiers s'accélèrent. L'offre de service aux demandeurs, demandeuses d'emploi et entreprises avance à marche forcée en déstabilisant les collectifs de travail, le management et les usager-es. Dans ce numéro nous choisissons de faire une focale particulière sur le chapitre 5 et vous proposons nos commentaires et analyses vu par les cadres militants du SNU.

« Les réunions reprogrammées empêchent les OS de disposer du temps nécessaire pour l'analyse et le débat, y compris avec le personnel, pourtant essentiel dans cette période continuellement bouleversée depuis 2008.»

Le ton est donné ! La DG a une curieuse conception du dialogue social. Les instances nationales et régionales sont bafouées que ce soit le comité central d'entreprise, les comités d'établissements ou les CHSCT et délégués du personnel. Les ordres du jour pléthoriques sont conçus pour ne pas être traités dans le temps imparti. Les réunions reprogrammées empêchent les OS de disposer du temps nécessaire pour l'analyse et le débat, y compris avec le personnel, pourtant essentiel dans cette période continuellement bouleversée depuis 2008. Les dossiers afférents, transmis dans des délais délibérément courts, ne permettent pas aux OS d'avoir le temps de la concertation. Ce mode de management est une manoeuvre courante dans les entreprises qui pratiquent un simulacre de dialogue social : ordres du jour surchargés ; informations incomplètes ; documents rédigés d'une langue de bois travestissant la réalité ; déploiements de chantiers avant concertation et, fréquemment, décision unilatérale

« Dormez, braves gens, la DG pense pour vous »

la DG de passer en CCE des dossiers en consultation simple, sans information préalable. Il s'agit d'une stratégie délibérée d'insécurité permanente.

**1-Développer les compétences de chacun-e en s'appuyant sur une vision claire des métiers. Une vision des métiers partagée et soutenue par la formation. Construire et s'approprier le référentiel métier de PE ?**

Dans ce point, la DG scande une vision claire et partagée des métiers pour développer les compétences. Dès la création de Pôle Emploi et plus particulièrement lors de la négociation de la CCN, le SNU a réclamé l'ouverture de négociations sur les métiers qui ne peuvent être déconnectés des missions allouées par la Loi à Pôle Emploi. Nous accordons une très grande importance au métier, comme collectif dépositaire d'un ensemble de connaissances attestées, d'expériences partagées, d'éthique professionnelle et de savoir-faire sans cesse éprouvés et rediscutés. C'est ce collectif que ne remplacera jamais une fiche de poste, qui protège le mieux des risques socio-professionnels. Hors la DG, une fois de plus, à « négocié » le référentiel à marche forcée et le passer en force en CCE pour le faire valider. Le message des organisations syndicales est clair : aucune n'a voté le projet de la DG. Celle-ci n'en tient aucun compte et continue comme s'il ne s'était rien passé.

**Évolution des contenus et actes métiers selon les modalités de délivrance des services**

Parlons-en ! Toujours plus de power-points descendants. « Dormez, braves gens, la DG pense pour vous... » Encore un exemple sur les modalités de déploiement des offres de services DE et plus récemment entreprises. Informations descendantes, façon « gavage de cerveau ». Des réunions techniques mais pas de temps pour l'échange, la confrontation des points de vues, l'expression de la créativité, les pratiques adaptées au local et surtout à la solidarité, à la consolidation de l'équipe. Certes un peu de tutorat est proposé mais comment ? Quand le temps est compté, quand la charge est trop lourde à porter par les conseillers ? Comment les REP peuvent-ils accompagner leurs équipes sur le terrain quand elles sont mobilisées à d'autres tâches qu'à celles du « management de proximité » et notamment en renfort opérationnel ?

**Mettre en oeuvre une nouvelle grille de classification de PE ?**

L'intention de la DG est claire : décorréler les métiers et la classification. Depuis la fusion, cohabitent plusieurs outils régissant les métiers, les emplois et les activités des agent-es de Pôle emploi: grille de classification et référentiels métiers du statut 2003 ; grille de classification des emplois du RAC, annexée à l'actuelle CCN de Pôle emploi; grille d'équivalence des emplois « public-privé » et enfin la grille de transposition des agent-es optant

inscrite dans l'article 52.5 de la CCN. Aujourd'hui un nouveau référentiel-métiers existe et les négociations sur la classification après plusieurs dates proposées par la DG sont sorties du calendrier social de juillet pourquoi ? Pour quoi ?

**Définir les compétences individuelles et collectives attendues à 3 ans ?**

PE est un établissement qui parle de GPEC – gestion prévisionnelle des emplois et des carrières - mais qui aujourd'hui ne sait pas gérer les compétences, les richesses internes : agents transférés d'office sur des plateformes pour du traitement technique répétitif ; conseillers en perte d'expertise professionnelle sur leur territoire par la parcellisation des actes métiers ; des cadres débarqués pour satisfaire aux besoins d'un organigramme miroir, prétexte précisément à « se débarrasser » des moins malléables ; des cadres supérieurs invités à candidater sur des postes soigneusement choisis, au mépris des expertises, des

« Les cadres n'ont pas le choix: il faut d'abord faire allégeance ? Mais jusqu'où... »

compétences, des choix de mobilité géographiques et professionnelles, sans conciliation possible entre vie personnelle et vie professionnelle. Les cadres n'ont pas le choix : il faut d'abord faire allégeance ? Mais jusqu'où. Au mépris de soi-même ? De ses valeurs ? Être corvéable à merci ?



## Afin de répondre au mieux aux besoins de métier, élaboration des plans de formation triennaux

Des plans de formation à modules imposés pour parfaire le formatage, imposer la pensée unique, la connaissance minimale pour exercer les métiers de l'indemnisation, les procédures, loin, bien loin de l'esprit du conseil, de l'accompagnement, indispensable à un service public de qualité. Surtout apprendre à convaincre le public de s'éloigner de nos services : ne venir que lorsque l'organisation le prévoit. L'accueil et son ticket « orienteur », l'appui pour l'utilisation des 39.49 et PE.fr, le chef d'accueil pour contrôler et répartir les charges, pour appeler la ressource supplémentaire quand « ça déborde. » Parlons de la ressource appelée en renfort : c'est un conseiller dont le DE n'est pas venu en RV, ou qui avait organisé ses RV en fonction de sa charge. Car en effet ce conseiller qui se trouve être disponible pour le renfort d'accueil est soupçonné de ne pas savoir gérer son temps disponible. Le suivi de dossier, de préparation d'intervention sur son portefeuille, son suivi d'offres, ses courriels à lire et à traiter, cette charge de travail n'est pas prise en

« Le conseiller se contenterait d'attendre que le temps tourne. Quelle méconnaissance de nos métiers ! L'autonomie du conseiller, celle du manager et de l'ELD sont réduites à néant. La DG ne pense pas le changement, elle change le pansement ! »

compte. Le conseiller se contenterait d'attendre que le temps tourne. Quelle méconnaissance de nos métiers ! L'autonomie du conseiller, celle du manager et de l'ELD sont réduites à néant. La DG ne pense pas le changement, elle change le pansement !

## 2- Positionner les managers comme porteurs de la stratégie de PE : développer un système de management fédérateur et porteur du sens de l'action ?

Les managers, sensés être porteurs de la stratégie ne sont pas associés aux choix stratégiques des régions. Les marges de manœuvre sur les orientations adaptées aux territoires sont réduites à portion congrue. On propose des groupes de travail avec des acteurs de terrain ? Mais en y regardant bien, ce sont toujours les mêmes qui apparaissent dans ces groupes. La cooptation est le seul cri-

« La priorité est donnée à la rentabilité des actes métiers et à la méthode de comptabilité analytique au détriment de l'intelligence de l'humain, en détricotant les collectifs de travail. »

« objectif » pour leur constitution. On sait choisir les bons éléments...

## 3- Accompagner le changement avec une attention particulière portée aux conditions de vie au travail ?

Accompagner les changements avec une attention particulière portée aux conditions de vie au travail : ou comment faire plus et mieux avec toujours moins de moyens humains et matériels, des cadres débarqués, changés de fonction sans négociation.

## Améliorer les conditions de travail ?

Les vraies questions ne sont pas abordées. La priorité est donnée à la rentabilité des actes métiers et à la méthode de comptabilité analytique au détriment de l'intelligence de l'humain, en détricotant les collectifs de travail. Construire des passerelles de mobilité entre les différents emplois : selon quels critères ? Certifier des acquis ou évaluer des pratiques ? Les programmes de formations triennaux ne permettent pas d'imaginer un avenir construit par les agent-es pour eux-mêmes et ce quelque soit leur grade, leur statut, leur métier leur priorité, leurs attentes et perspectives. Non, personne n'y croit, même ceux qui l'écrivent, surtout ceux-là !

## Être à l'écoute de chacun ?

Qui peut raisonnablement croire que les souhaits émis par tous les personnels lors des EPA seraient pris en compte demain plus qu'ils ne l'étaient hier et le sont aujourd'hui ?

## Promouvoir notre responsabilité sociale ?

L'exemplarité de PE emploi en effet n'est plus à démontrer ! Regardons d'un peu plus près ce qui se passe un peu partout : Le nombre de micro arrêts de travail des salariés épuisés et s'arrêtant quelques jours pour reprendre respiration afin de pouvoir continuer est en hausse. Le nombre d'arrêts de travail de moyenne et longue durée et les modalités mises en œuvre pour permettre le retour d'un salarié après un arrêt lié à un épuisement professionnel sont également en augmentation. Le nombre de démissions et de congés sans rémunération pour convenances personnelles s'accroît. L'irrespect des accords égalité professionnelles et le peu d'actions innovantes qui ont été mises en place. Le taux d'insertion durable pour les salariés venus travailler à PE sous contrat aidé est extrêmement faible.

## La création d'une université du management concourra à développer les compétences managériales

L'une de ses publications a été la rédaction d'un guide méthodologique pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement des DE : il s'agit en fait d'un « guide-ânes » enfin plus précisément un guide « qui prend les DT et les ELD pour des ânes », leur dictant comment faire leurs diagnostics, comment gérer la réunion qu'ils doivent organiser avec leurs agent-es : le timing et le contenu de chaque séquence, les symboles pour

« On assiste à un gâchis de compétences incompréhensibles. Et on demande aux managers d'être exemplaires ? »

retrouver les supports et outils utiles, certaines cases étant pré-remplies. Comment peut-on imaginer développer des compétences de cette manière ?

## Assurer le développement managérial ?

De quoi parle-t-on ? Des mutations « musclées » de cadres qui font partie du paysage de Pôle emploi ? Cela fait d'autant plus résonance que de plus en plus de cadres-manager se sont vus changer de fonction ou de position dans leur organigramme régional, souvent sans échange avec la hiérarchie, sans explications. Les cadres n'ont-ils pas le droit au même minimum de respect que chaque agent-te est en droit d'attendre ? Pourtant, quand la sentence tombe, à aucun moment, il nous est reproché quoique ce soit en termes de professionnalisme ou même de loyauté. Ces décisions qui nous sont annoncées

le plus souvent entre deux portes ou par la bande, nous paraissent injustes et incompréhensibles, mettant à mal la motivation des plus professionnels et impliqués d'entre-nous. On assiste à un gâchis de compétences incompréhensibles. Et on demande aux managers d'être exemplaires ? La direction nous rétorque que nous avons des problèmes de riches. Elle nous dit qu'elle ne comprend pas notre inquiétude, que notre salaire ne bougera pas, ni notre niveau d'emploi, en cas de mutation « musclée ». Sauf qu'elle ne comprend pas que, pour nombre d'entre nous, ce qui importe c'est le travail que nous faisons souvent avec passion, et surtout le travail bien fait et que pour un manager/cadre la position dans un organigramme n'est pas que symbolique, mais est aussi un élément important de la reconnaissance au travail : cela mérite au minimum un entretien explicatif, non ? Pour le snu le management c'est plus de sens et plus d'humain ! ●

Colette Pronost  
Philippe Bourry  
Annie Lejeune-Bezirard

# Coup de gueule

des cadres militants du SNU !

Voici un exemple, hélas, parmi tant d'autres de la manière qu'ont la DG et /ou les DR d'assurer le développement managérial : Un cadre du Languedoc-Roussillon, ancien DRA, se retrouve, du jour au lendemain, directeur des plate-formes de production, on peut comprendre qu'il l'ait mal vécu ! Malheureusement les cadres/managers osent peut être encore moins réagir du fait même de leur position et de la loyauté obligatoire. L'isolement et la charge de travail font le reste. Quel est le vrai prix de la performance exigée ? Ce genre de décision est malheureusement de plus en plus fréquente et risque de se produire dans d'autres régions avec des changements d'organigramme couplés au taux d'encadrants à réduire. Sous couvert « d'effet miroir DG », on en profite pour se débarrasser de ceux que l'on n'estime pas assez dociles ou assez performants (l'un des 5 Repères managériaux dans lesquels le manager doit être engagés). Le prix à payer est lourd.

ENSEMBLE,  
DÉBATTONS,  
CRÉONS,  
AGISSONS !

Pour en savoir plus,  
rendez-vous  
sur [www.snuteifsu.org](http://www.snuteifsu.org)

# La laïcité au travail

Par deux arrêts récents, la Cour de cassation a apporté des précisions quant à l'application du principe de laïcité dans les entreprises.

## La CPAM est un service public

Les faits étaient quasi-identiques dans les deux affaires : ils portaient chacun sur une salariée, licenciée au motif qu'elle portait un voile couvrant ses cheveux sur son lieu de travail, pratique jugée contraire au règlement intérieur applicable dans l'établissement. Dans la première affaire, le litige se déroulait dans une Caisse primaire d'Assurance maladie. La question qui était de savoir si les organismes de droit privé (ce que sont les Caisses de Sécurité Sociale) étaient soumis aux principes

de neutralité et de laïcité du service public ? La Cour a considéré que « les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé et que, si les dispositions du code du travail ont vocation à s'appliquer aux agents des caisses primaires d'assurance maladie, ces derniers sont toutefois soumis à des contraintes spécifiques résultant du fait qu'ils participent à une mission de service public, lesquelles leur interdisent notamment

de manifester leurs croyances religieuses par des signes extérieurs, en particulier vestimentaires ». Les juges confirment ainsi le raisonnement de la Cour d'appel et se prononcent donc sur le caractère fondé du licenciement de la salariée.

## Une crèche est un service d'intérêt général

La seconde affaire est la très médiatique « affaire crèche Baby loup », établissement privé gérant une mission de service public. Dans le règlement intérieur de la crèche figure une clause générale de laïcité et de neutralité applicable à tous les emplois de l'entreprise. Or, selon les articles L. 1121-1, L. 1132-1, L. 1133-1 et L. 1321-3 du code du

« les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé »

travail, les restrictions à la liberté religieuse doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, répondre à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et proportionnées au but recherché. La Cour rappelle, dans cet arrêt, que « le principe de laïcité instauré par l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public ». Si la crèche privée a une mission d'intérêt général, elle n'est malgré tout pas un service public et ne peut donc appliquer le principe général et absolu de la laïcité applicable au seul service public. Dès lors, le règlement intérieur de la crèche, en imposant aux salarié-es une stricte laïcité sans distinguer selon l'emploi et donc selon les exigences professionnelles, contrevient aux dispositions du code du travail qui garantissent la liberté religieuse. Le licenciement de la salariée constitue donc une discrimination en raison de ses convictions religieuses et est déclaré nul. ●

Au service du CE

### Références :

Cass.Soc., 19 mars 2013, n°12.11690

Cass. Soc., 19 mars 2013, n° 11-28845





# Marie Lacoste, du Mouvement national des chômeur-euses et précaires :

**Le mot « irritants » (au pluriel évidemment) a fait florès dans les agences. De qualificatif il est devenu un substantif pour désigner ce qui ne fonctionne pas. Le pire c'est que ça ne les fait pas fonctionner mieux ! En attendant les agents font du mieux qu'ils peuvent avec peu de moyens malgré les récents recrutements et une situation souvent dramatique.**

**Dans de nombreuses grandes villes les demandeuses et demandeurs d'emplois s'organisent pour trouver ce que PE a tant de mal à faire. Le MNCP est l'une des organisations de chômeuses et chômeurs (avec l'APEIS, les chômeurs CGT et AC !) qui les aide dans leur parcours. Modes d'Emplois a rencontré Marie Lacoste.**

**Modes d'Emplois : S'organiser dans le monde du travail ça n'est pas évident. Souvent l'employeur fait la chasse aux syndicaux. Quand on est demandeuse ou demandeur d'emploi c'est probablement aussi difficile. Parlez-nous de leur démarche et comment évoluent-ils-elles après avoir franchi votre porte ?**

**Marie Lacoste :** Les chômeurs et précaires, lorsqu'ils entrent dans une association de chômeurs, sont souvent dans une situation de grand isolement et de honte quant à leur « état ». Ils se considèrent comme des citoyens de seconde zone, ayant perdu le lien social induit par le travail et la capacité à consommer induite par le salaire. Le fait d'intégrer un collectif, qui revendique la situation de chômage non pas comme une honte mais comme un état subi contre lequel il faut réagir en groupe, les fait évoluer et changer de regard sur eux-mêmes, comme sur les autres. Certains se contentent d'une attitude « consommatrice » à l'égard de la

« Les chômeurs et précaires, lorsqu'ils entrent dans une association de chômeurs, sont souvent dans une situation de grand isolement. »

Maison des chômeurs, mais d'autres s'emparent de ce qu'on leur propose pour avancer. À ce titre, l'expérience des comités de liaison avec Pôle Em-

ploi a été particulièrement édifiante : des chômeurs, venus dans nos associations au départ pour se plaindre individuellement de leur vécu dans l'agence, ont petit à petit construit un discours collectif pour faire remonter, sous forme de cahiers de doléances, ce qu'il fallait changer dans les méthodes d'accueil et de travail à pôle Emploi. Certains ont même accepté de participer, chaque trimestre, aux rencontres avec le directeur territorial pour porter la voix de leur groupe.

**MDE : Combien de demandeuses et demandeurs sont reçu-es et que font-ils-elles, que demandent-ils-elles ?**

**ML :** Dans mon association à Toulouse la Maison des chômeurs, qui fait partie du MNCP, nous avons reçu en 2012 plus de 900 personnes nouvelles, ce qui fait, avec celles déjà inscrites les années précédentes, un total de plus de 3000 personnes actives sur l'année. Certains viennent avec une première demande assez claire, comme prendre un cours d'informatique, apprendre l'anglais, faire un CV ou avoir de l'information sur la création d'entreprise. Quand ils réalisent ce que nous pouvons leur proposer, leur demande s'élargit... D'autres n'ont pas de demande précise mais recherchent juste une écoute, un soutien et veulent savoir comment on peut les aider. Nous leur proposons :  
- Un lieu d'accueil dans un cadre convivial, où ils peuvent venir se poser, prendre un café, lire les

journaux, se connecter à internet, faire des photocopies, parler - Des entretiens individuels pour évoquer leurs différentes problématiques (emploi, logement, santé) afin d'être orientés - Des services (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, médiation, recherche d'offres, domiciliation postale...)

« Le chômage n'est pas une honte, mais une situation subie ! »

- Des activités collectives d'éducation populaire (cours d'informatique en initiation et perfectionnement, cours d'anglais, cours d'espagnol, cours de couture, cours d'arts plastiques, petits déjeuners, débats...)  
- Des entretiens individuels pour élaborer un projet professionnel : formation, réorientation professionnelles, création d'entreprise ou d'association.  
- La défense des droits (individuelle et collective)

**MDE : Parlez-nous de la domiciliation**

**ML :** Le fait d'avoir une adresse est une priorité : sans elle, on ne peut rien faire. Il est donc de la responsabilité des communes de mettre en place un service de domiciliation pour ceux qui n'en ont pas. C'est un service public. Sur Toulouse, ce service est partagé entre 5 structures. La Maison des chômeurs est l'une des cinq structures. Ce service concerne plus de 700 personnes par an et brasse des per-

sonnes aux parcours très divers : personnes vivant à la rue, chez leurs parents, chez des amis, à l'hôtel, sortant de prison... Une proportion importante de ces gens travaille. Cette activité représente un travail titanesque au quotidien : recevoir, trier, enregistrer puis distribuer le courrier et répondre aux questions des personnes lorsqu'elles ouvrent leurs lettres sans comprendre ! Notre association est la seule qui propose, au-delà de la domiciliation, une forme d'accueil de jour. De fait nous jouons un rôle de service public.

**MDE : Vos relations avec Pôle Emploi ?**

**ML :** Mes relations sont de 4 genres avec Pôle Emploi :  
- Je suis membre du comité national de liaison, j'ai donc chaque trimestre une rencontre avec le DG de Pôle Emploi et son équipe. Il s'agit de faire remonter la parole des comités départementaux de manière stratégique, mais aussi parfois d'être exigeant et de « monter au créneau ».  
- Je suis membre du comité de liaison départemental de la Haute-Garonne, qui rencontre chaque trimestre la directrice territoriale avec laquelle nous arrivons à avancer, même si cette instance est régulièrement bloquée par « l'échelle de décision », c'est-à-dire le niveau au dessus. J'échange régulièrement avec des directeurs d'agence ou des agents au sujet de situations individuelles pour essayer de trouver des solutions, le plus souvent pour des problèmes

de radiation ou d'indus. Comme partout, il y a des personnes de bonne volonté et d'autres qui se cachent derrière le règlement.  
- J'échange depuis de nombreuses années des militants syndicaux agents de Pôle Emploi, sur les dysfonctionnements de l'agence.

« Concrètement on est sur le même bateau »

Cela m'a permis de comprendre à quel point la situation des agents et

des demandeurs d'emploi est liée : quand ça va mal pour les uns, ça va mal pour les autres... Concrètement on est sur le même bateau.

MDE : Comment vous financez-vous ?

ML : Évidemment, les services que rend la Maison des chômeurs sont gratuits. Il en est de même pour toutes les associations regroupées dans le MNCP. Nos associations fonctionnent grâce à des financements publics (Mairie, communau-

té d'agglomération, département, région, Europe, État) et, dans une très petite mesure, par les adhésions.

MDE : Comment les syndicats peuvent-ils vous aider ?

ML : - En continuant leur travail d'information sur la situation vécue de l'intérieur de l'agence, pour préparer nos revendications dans les comités de liaison.  
- En nous aidant à trouver des bénévoles pour venir nous aider

dans les associations, en particulier en appui à la recherche d'emploi.  
- En nous soutenant lorsque nous menons des actions symboliques et pacifiques pour faire entendre la voix des chômeurs et des précaires, devant le grand public, les politiques et les médias.  
- En faisant comprendre aux agents (syndiqués ou non syndiqués) que les DE ne sont pas des «adversaires»... ●

Claude Kowal

# 12<sup>ème</sup> Forum Social Mondial à Tunis : Pour un Monde solidaire



C'est à Tunis, du 26 au 30 mars dernier que s'est tenu le 12<sup>ème</sup> Forum Social Mondial. Tunis, capitale de la société civile altermondialiste a accueilli 4000 organisations et plus de 60 000 participants pour ce grand rassemblement mondial.



## Le FSM c'est quoi ?

Gustave Massiah, Représentant du CRID au Conseil International du FSM : « *Le FSM, est un moment de convergence des mouvements sociaux et citoyens qui inscrivent leur action dans une perspective altermondialiste. En partant des mouvements, il est l'occasion de penser l'évolution de la situation mondiale et mettre l'accent sur la manière de renforcer le processus au service des mouvements sociaux et citoyens, de leurs mobilisations, de leurs luttes et des alternatives qu'ils portent. Parmi les enjeux, on peut retenir l'évolution de la situation mondiale, la stratégie des mouvements, l'évolution des printemps arabes, le nouveau cycle de luttes et de révolutions ; l'évolution du processus des forums sociaux mondiaux. Le FSM de Tunis permettra aux mouvements de confronter, à partir de leurs situations, leurs appréciations de l'évolution de l'état du monde* ».

Un événement dans un pays fortement mobilisé

Après les difficultés de celui de Dakar, il faut saluer l'organisation avec tous les obstacles possibles qui peuvent se présenter dans l'organisation d'un tel regroupement avec en parallèle l'actualité de la Tunisie, les luttes quotidiennes de ce processus révolutionnaire toujours en cours et le choc de l'assassinat de Chokri Belaid. Un bilan très positif : une très bonne chose, tant pour les tunisien-es que pour les militant-es venu-es des 4 coins du monde, de participer à ce Forum dans un pays avec une forte mobilisation sociale.

Des Tunisiennes impressionnantes

Une ouverture du FSM faite par les femmes, symbole important ici en Tunisie où les femmes ont été plus que présentes dans le processus de révolution, pleinement mobilisées et actives, parfois même à l'initiative de la révolte. Confrontées à ces attaques

sur leurs droits, les femmes tunisiennes sont impressionnantes de force, de détermination et d'énergie. Elles ont préparé ce Forum tout en continuant chaque jour à être dans la rue, dans les luttes. L'Assemblée des Femmes a

« Les alternatives existent comme on peut le voir partout dans le monde, avec des initiatives locales qui montrent que l'on peut produire, se nourrir, vivre... autrement. »

été aussi l'occasion pour elles d'appeler à la solidarité internationale, parce que nous avons besoin d'être ensemble pour lutter contre le système capitaliste et patriarcal qui partout dans le monde oppresse les femmes pour mieux dominer leurs corps et leurs vies. L'emploi, l'austérité au cœur des débats : la convergence existe et les

propositions sont là contre le système productiviste et capitaliste mais il est difficile pour le mouvement altermondialiste de réussir à les mettre en œuvre. Le système contre lequel nous luttons est bien organisé, fort et largement dominant ! Les alternatives existent comme on peut le voir partout dans le monde, avec des initiatives locales qui montrent que l'on peut produire, se nourrir, vivre... autrement. Il reste aujourd'hui encore un long chemin et peut être aussi des solutions pour réussir à faire prendre conscience à toutes et tous que c'est possible, qu'un autre monde est possible ! Face aux crises, nous sommes bien souvent dans le découragement, pour certain-es l'accablement face aux difficultés et préoccupations du quotidien. C'est à nous militant-es et activistes de continuer à informer, convaincre, que cet autre monde, un monde solidaire, anti-capitaliste, anti-patriarcal, social, écologique et démocratique est possible ! ●

Frédérique Payen





# Mariage pour toutes et tous : nous irons jusqu'au bout de nos rêves !

**Des mois de débats, des mobilisations au parfum nauséabond, des récupérations politiques puantes. Mais la loi est passée. Deux êtres humains qui s'aiment pourront passer « devant Madame ou Monsieur le Maire », s'ils ou elles le souhaitent, quelle que soit leur orientation sexuelle. Une nouvelle discrimination vient de tomber. Nous devons nous en réjouir. Le mariage pour toutes et tous n'est pas seulement un progrès pour celles et ceux à qui on l'interdisait : c'est un progrès pour tout le monde. Parce qu'une discrimination qui saute, c'est l'humanité toute entière qui avance.**

## La France a toujours un train de retard

Depuis quelques décennies, il faut reconnaître que nous avons pas mal de retard dans le domaine de l'égalité des droits. Prenons l'exemple du droit de vote des femmes. La Constitution de 1791 les en prive d'autorité. Si en 1936 l'Assemblée nationale vote à l'unanimité un texte en faveur du droit de vote des femmes, ce dernier ne sera jamais examiné par le Sénat. Il faudra attendre le 21 avril 1944 pour que le droit de vote soit accordé aux femmes par le Comité français de la libération nationale et confirmé par l'ordonnance du 5 octobre du Gouvernement provisoire de la République. La France a été loin d'être une pionnière dans ce domaine. Citons quelques États pionniers : Les îles Pitcairn 1838 ; le Wyoming 1869 ; la Norvège 1913 ; les USA : 1919 ; Autriche et Albanie 1920 ! Concernant le mariage pour toutes et tous, la France n'est pas non plus à l'avant-garde. La Belgique l'a autorisé dès 2003, l'Espagne et le Canada en 2005 et le Massachusetts en 2004. Cependant, le PACS, voté en 1999 et ouvert aux couples de même sexe était un vrai progrès.

## Une opposition multiforme

Dès que Christine Taubira est chargée d'élaborer le texte, les oppositions se manifestent. En premier lieu politique. L'opposition parlementaire, y voit une opportunité de confrontation avec la gauche socialiste au pouvoir. L'extrême-droite trouve une bonne occasion de disputer la primauté idéologique à l'UMP et l'UDI.

On verra défilier côte à côte des personnalités de l'UMP et du FN... Il faut cependant noter que des personnalités de droite sont favorables ou non hostiles au mariage pour toutes et tous : Roselyne Bachelot, Franck Riester, Franck Louvrier, Dominique de Villepin, Valéry Giscard d'Estaing. Au sein

« On verra défilier côte à côte des personnalités de l'UMP et du FN... »

de l'UDI, un collectif nommé « Disons oui au mariage gay » publie un article dans le journal Le Monde, en février 2013. Cependant, lors du scrutin, seuls 20 député-es de l'opposition voteront en faveur du mariage pour toutes et tous. Il faut noter l'opposition ou les réserves de quelques personnalités de gauche, comme Patrice Carvalho, Bernard Poignant, Gérard Collomb ou Lionel Jospin. Elles ne pèseront guère auprès d'une majorité déterminée. L'opposition est aussi de nature religieuse. L'Église catholique, l'Église orthodoxe, les Protestants, les Églises évangéliques, le grand Rabbin et l'Union des organisations islamiques de France prennent publiquement position contre l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe. Pour une fois ils sont tous d'accord... Ces institutions confessionnelles seront rejointes par des organisations intégristes comme l'institut Civitas et la Fraternité sacerdotale Saint Pie-X.

## Un climat empuanti

Toutes ces oppositions vont se re-

joindre du 17 novembre 2012 jusqu'au printemps 2013 dans le mouvement « La manif pour tous », un melting-pot improbable, mêlant personnalités politiques, associatives, religieuses, allant du conservatisme, dans le meilleur des cas jusqu'aux franges les plus réactionnaires et violentes. Les manifestations seront impressionnantes par leur ampleur, en contradiction avec une opinion publique majoritairement favorable à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Pendant plus de six mois, ce mouvement va réveiller, chez certain-es, les pires instincts. On assiste à une recrudescence des violences verbales et physiques contre les homosexuel-les. L'espace des Blancs-manteaux, à Paris, qui doit accueillir le 14ème Printemps des associations LGBT – lesbiennes, gay bi et trans - est dégradé pendant

« Les manifestations seront impressionnantes par leur ampleur, en contradiction avec une opinion publique majoritairement favorable à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels... »

la nuit du 6 au 7 avril par des individus se réclamant du « Printemps français. » En avril également, deux bars gays, à Lille et Bordeaux sont saccagés. La journaliste Caroline Fourest est traquée toute la journée, à l'occasion d'un déplacement à Nantes. Chantal

Jouanno, ex-ministre de N. Sarkozy, est réveillée un sombre matin par une soixantaine d'opposants. Ces violences provoqueront une

« Les discriminations, qu'elles qu'en soient les victimes, sont des sources de conflits nuisibles à l'ensemble de la société... »

scission à l'intérieur de l'opposition au mariage pour toutes et tous, provoquant le retrait de l'emblématique leader du mouvement, Virginie Tellenne, dite « Frigide Barjot. », une activiste de droite, sorte d'égrerie réactionnaire à visage hilare. Pourtant, nous devons nous réjouir. Une discrimination qui tombe est un progrès pour toutes et tous. Parce-ce que les discriminations, qu'elles qu'en soient les victimes, sont des sources de conflits nuisibles à l'ensemble de la société donc à tout le monde ; parce qu'il est prouvé, une fois de plus que l'opinion publique est adulte. Mais surtout, réjouissons-nous pour celles et ceux de nos concitoyen-nes qui voient enfin réparée l'injustice qui leur était infligée depuis toujours. La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre le mariage. Mais qu'il puisse être ouvert à tous ceux et toutes celles qui le souhaitent. C'est une victoire pour toutes celles et ceux qui luttent quotidiennement contre les discriminations de toutes natures. Allons jusqu'au bout de nos rêves ! ●

Claude Cherblanc



# PSA Peugeot-Citroën Aulnay : la lutte des classes est plus que jamais d'actualité !



**Après quatre mois de grève à l'usine PSA Aulnay, un accord a été signé entre la direction et la CGT, le 17 mai 2013. Un long bras de fer avant la fermeture définitive du site historique de Citroën ouvert en 1973 pour succéder au site historique du quai de Javel. Deux cents ouvriers ont tenu jusqu'au bout. Ce mouvement a déclenché une solidarité unique. Plus de 850 000 euros de dons ont permis d'alimenter la « caisse de grève. » Retour sur un conflit particulièrement révélateur de notre époque...**

## L'industrie automobile en crise comme toute l'industrie

La cour d'appel d'El Jadida, en ce mercredi Les difficultés rencontrées par ce secteur phare de l'industrie mondiale ne sont pas récentes. Déjà, en 1997, Renault, engagé dans une énième restructuration, fermait son usine de Vilvoorde, outre-Quévrain. Du jour au lendemain, 3100 emplois sont supprimés par le PDG de Renault de l'époque, Louis Schweitzer. En 1997, le Premier ministre s'appelle Alain Juppé et nous sommes à la veille de la décision de dissolution

**• D'autres s'inscrivent dans une ligne radicale en refusant la fermeture et en tentant de mobiliser les travailleurs dans la « lutte. »**

de l'Assemblée nationale par le Président Chirac, qui aboutira au retour surprise des Socialistes au pouvoir. À l'annonce de la fermeture, l'État français déteint 44,2% du capital de Renault. Pendant la campagne des législatives, Lionel Jospin exprime son « émotion face à la décision brutale et symbolique de Renault. » Juste avant le 2<sup>ème</sup> tour des législatives, le 29 mai, il déclare : « les représentants de l'État au conseil d'administration de Renault exigeraient que d'autres mesures soient envisagées, étudiées et préparées » On connaît la suite. Le 28 juin, l'usine sera fermée sans autre procès. Jospin est Premier ministre depuis le 2 juin... La fermeture du site PSA d'Aulnay s'inscrit dans une double liste de fermetures d'usines. Dans l'industrie automobile, d'une part. Entre 1992 et aujourd'hui, 14 sites de production automobile ont été rayés de la carte en Europe. De nombreuses

marques sont concernées : Ford, GM, Opel, Vauxhall, PSA, Renault, Fiat, Jaguar, SAAB, MG, Matra. Dans l'industrie tout court, les fermetures sont nombreuses dans la sidérurgie, l'industrie pétrolière, pneumatiques et autres activités manufacturières.

## Vers l'opposition frontale

Dès l'annonce de la fermeture d'un site, les syndicats sont divisés. Pour faire simple, certains d'entre-eux actent la décision patronale et optent pour une stratégie de négociation : reclassements et revendications de primes de départ supra-légales. D'autres s'inscrivent dans une ligne radicale en refusant la fermeture et en tentant de mobiliser les travailleurs dans la « lutte. » C'est ce qui s'est passé à Gandrange et à Florange. C'est ce qui se passera à l'usine PSA Aulnay. La CGT va mener le combat, du 16 janvier au 17 mai, avec 400 ouvriers, non syndiqués et syndiqués, à la CGT ou dans d'autres organisations, comme la CFDT et SUD. Le mouvement commence le 16 janvier. La production est arrêtée. La direction réagit le 21 par un lockout et en envoyant la police et des agents de sécurité privés dès 6 heures du matin pour fermer l'accès de l'usine aux grévistes. 200 grévistes se réunissent à l'union locale CGT d'Aulnay et organisent le mouvement avec le comité de grève désigné dès le deuxième jour de conflit, comité également soutenu par SUD et la CFDT. Un peu plus tard, lors de la 8<sup>ème</sup> séance de « pseudo-négociations », au siège de PSA, avenue de la Grande armée, à Paris, les revendications sont clairement affichées : pas de PSE au rabais, mais des garanties pour tous les travailleurs d'Aulnay ; le maintien de la production de la Citroën C3 jusqu'en 2016 ; la préretraite à 55 ans pour tous les travailleurs âgés de 50 ans ou plus ; un CDI pour tous les autres et une indemnité de licenciement de 130 000 €.

## Témoignage de lutte

**Carlos, 51 ans, 14 ans d'ancienneté à PSA Aulnay**



Son boulot ? Charger les voitures sorties de chaînes sur les trains, pour expédition, depuis six ans. C'est un travail pénible. L'hiver, on souffre du froid. L'été, c'est l'inverse. Embauché à PSA Aulnay il y a quatorze ans, il a travaillé huit ans à la chaîne. « La chaîne ne s'arrête jamais. On est robotisé. Pour toute la journée, on a droit à deux pauses de 8 et 10 minutes de pauses et 35mn pour manger. » Un travail posté en 2/8 – à PSA, il y a une équipe exclusivement dédiée au travail de nuit. Carlos n'est pas syndiqué. Mais il fait partie des 200 qui sont allés jusqu'au bout. « Au début, je ne connaissais pas 75% des camarades. Maintenant, ce sont mes potes ! »

Pour Carlos, la grève a été une formidable période de fraternité. Et de solidarité publique. « Aux péages, les gens nous donnaient spontanément de l'argent, avec des mots d'encouragement ! »

Lors de l'opération au péage de Senlis – dont la famille Peugeot est actionnaire – les grévistes ont recueilli 9300 euros. À Saint-Arnould, 9000 ! « Pendant tout le mouvement, même les flics étaient sympas à notre égard ! »

## Marc Darcy, secrétaire de l'UL CGT Aulnay, salarié de PSA

« Les discussions ont été très difficile avec la direction, en particulier pour les reclassements. Pour moi-même, en principe, ça sera Poissy. »

La fermeture de l'usine entraîne des problèmes particuliers. Beaucoup de licenciés âgés ne peuvent prétendre à une retraite à soixante ans, faute d'un nombre de trimestres suffisant, comme nos camarades originaires du Maghreb. Et ceux qui peuvent prétendre à une retraite à 62 ans subiront une décote.

Les cadres, victimes comme nous de la fermeture du site, ont travaillé jusqu'au bout pour la direction. Pourtant, nous savons qu'ils ne bénéficieront d'aucun traitement de faveur.

À l'issue de la réunion, les ouvriers participent à la manifestation des employés de Virgin qui manifestent sur les Champs-Élysées. Par la suite, les salariés d'Aulnay iront à la rencontre de ceux de Renault Cléon.

### La direction est sur la ligne dure

les grévistes multiplient les manifestations, comme les blocages de péages d'autoroute, pour sensibiliser l'opinion publique et récolter l'argent pour financer le mouvement et combler, en partie, les pertes de salaires. La solidarité fonctionne à plein. Les gens donnent spontanément et beaucoup. Plus de 850 000 euros seront récoltés. La direction durcit le ton.

Quatre ouvriers grévistes sont convoqués à un entretien préalable au licenciement et deux autres sont visés par une mise à pied conservatoire. Trois autres ouvriers seront menacés de poursuites. Le mouvement reçoit le soutien de nombreuses personnalités de gauche.

Une rencontre avec le Président de la République ne donne aucun résultat. Les cheminots visitent les gré-

« La solidarité fonctionne à plein. Les gens donnent spontanément et beaucoup. Plus de 850 000 euros seront récoltés. »

vistes et leur remettent un chèque de 1500 euros ! Chaque jour qui passe voit son assemblée générale. Toutes les décisions sont votées démocratiquement. Un homme = un voix. Le vendredi 8 mars, les grévistes font une visite surprise à l'UIMM – l'union des industries métallurgiques et minières – la composante la plus puissante du MEDEF. Son Président, Frédéric Saint-Geours et aussi l'un des dirigeants de PSA... Les ouvriers en lutte y tiendront leur assemblée générale du jour ! Au mitan du mouvement, la direction refuse toujours de céder et de discuter des revendications. Les cadres de l'usine, pourtant menacés de perdre leur emploi, sont toujours fidèles à la direction. Ils escortent même les huissiers envoyés par cette dernière ! Dernière anecdote. Le 10 avril, une centaine de grévistes envahissent la salle de réunion où se tient le comité central d'entreprise de Pôle emploi, au siège de ce service public. Ils y seront chaleureusement reçus par leur camarades de la CGT et du SNU Pôle emploi FSU qui leur offrira un chèque de soutien.

### La fin du conflit

Le 17 mai, c'est la fin de la grève. Si la lutte n'a pas permis la satisfaction de toutes les revendications, elle a contraint la direction à lâcher du lest : quatre grévistes sont réintégrés ; une prime à la mutation de 5000 euros ; les salariés qui quittent l'entreprise avant le 31 mai percevront une indemnité de 19 700 euros ; 1500 reclassements sont prévus sur le site de Poissy – à plus de quarante kilomètres d'Aulnay, tout de même... La société ID logistic envisage de s'implanter sur le site de l'usine d'Aulnay. Plus de 800 emplois seraient créés. C'est tout ? Peut-être pas. La victoire se situe essentiellement ailleurs. Là où les médias se tournent rarement. Vers l'humain. Les témoignages que j'ai recueillis, lors du « barbecue militant » du dimanche 30 juin, au Blanc-Mesnil, manière pour les acteurs de ce conflit de conclure fraternellement quatre mois de lutte, autour du verre et de la merguez de l'amitié, sont significatifs. Ils ont vécu quatre mois ensemble. Beaucoup ne se connaissaient même pas avant la bagarre. Français de souche, comme dirait l'autre, originaires de l'Europe du sud, du Maghreb ou d'ailleurs, ils se sont découverts et ont lié amitié. Ils ont pris des risques ensemble. Les tenants du système capitaliste et les sociaux-démocrates qui défendent un libéralisme « light » prétendent que la lutte des classes est finie ? Des conflits comme celui de PSA Aulnay démontrent le contraire. Le capitalisme, dès lors qu'il est en crise, s'attaque d'abord à la classe ouvrière. Gandrange, Florange, Lejaby et hier, Vilvoorde, en sont les preuves. À la violence du néo-libéralisme, ces luttes opposent la solidarité et la fraternité. En attendant d'aller plus loin, un jour... ●

Claude Cherblanc

### Philippe, retraité depuis cinq ans et toujours militant



Philippe est un ancien rectifieur de chez Renault. Licencié de Billancourt, dans les années 90 pour cause d'activisme militant, il a ensuite repris des études et travaillé 10 ans comme infirmier psychiatrique avant de prendre sa retraite, il y a 5 ans. Il a, par conviction, soutenu et accompagné les grévistes d'Aulnay dans leur combat. « Jusqu'en 1973, on a cru que le chômage était vaincu. C'était faux. Après le choc pétrolier de 1973, le capitalisme est revenu à son fonctionnement normal, avec le corollaire indispensable à son fonctionnement : le chômage. La crise de 2008, c'est autre chose. C'est un accident industriel du capitalisme. On dit qu'il n'y a pas d'argent ? C'est faux. Au contraire, les capitaux ne savent plus où se placer ! » Pour Philippe, la crise est, pour les libéraux, l'occasion rêvée de s'attaquer au salariat. C'est bien sûr le cas à Aulnay.

### ● regards féministes

#### Le +

**Maroc : Une première qui fera date : un mari condamné pour viol conjugal !**

La cour d'appel d'El Jadida, en ce mercredi 5 juin, écrit une page jurisprudentielle sans précédent dans le monde arabe.

#### Le -

**Amina, jeune femme tunisienne condamnée, emprisonnée !**

Parce qu'elle avait écrit en arabe sur sa poitrine et ses seins : « Ce corps m'appartient, il n'est l'honneur de personne. », parce qu'elle avait tagué sur le muret du cimetière face à la Grande Mosquée le mot « Femen », parce qu'elle avait un aérosol lacrymogène ? Non ! Elle est condamnée car elle est une femme, une militante qui lutte contre la mouvance salafiste djihadiste et pour sa liberté de femme !

### Jean-Pierre Mercier, délégué syndical CGT de PSA Aulnay



Jean-Pierre est un homme posé, discret. Tout le contraire d'un excité. Il prendra un long temps de réflexion avant de répondre quand je lui demande s'il pensait que les grévistes allaient gagner contre la direction de PSA : « nous pensions qu'il fallait nous battre. Celui qui perd est celui qui ne lutte pas. » Jean-Pierre résume : « pour gagner, c'est l'ensemble du groupe PSA qu'il aurait fallu mobiliser. » Pour Jean-Pierre, la caractéristique principale du mouvement a été son fonctionnement démocratique. « Nous décidions chaque jour, par un vote, de la continuation du mouvement et des actions à entreprendre. Le comité de grève faisait des propositions. L'ensemble des camarades votait. » L'assemblée générale était composée de syndiqués à la CGT et d'autres OS et de non syndiqués. Un homme, une voix ! Tout n'a pas été gagné, loin de là, en particulier pour les situations les plus difficiles, comme les plus de cinquante ans, au nombre de 800 dans l'usine. Mais en filigrane des propos de Jean-Pierre Mercier, on devine que c'est la dignité qui a été conquise par les ouvriers en lutte. Un dernier mot ? « Je suis un militant ouvrier... »

**shU.**  
PÔLE EMPLOI FSU

**CONTACTEZ  
VOS ELUS DU  
PERSONNEL !**

Pour en savoir plus,  
rendez-vous  
sur [www.snuteffsu.org](http://www.snuteffsu.org)



# Des chômeurs en marche pour leurs droits et leur dignité



Les chômeuses et les chômeurs n'en peuvent plus d'attendre une hypothétique « inversion de la courbe du chômage ». À l'initiative du MNCP (Mouvement National des Chômeurs et précaires) et d'autres associations, une « longue marche » est organisée à travers toute la France.

Partis de la Réunion le 10 juin, un certain nombre de privés d'emploi ont été rejoints par d'autres à Montpellier et remontent jusqu'à Paris pour porter la parole des sans voix au Premier Ministre.

## Les chômeurs sont écartés des discussions qui les concernent

Jean-Marc Ayrault n'a pas daigné inviter les associations à la conférence sociale censée trouver des remèdes au chômage qui ronge notre pays. La marche des chômeurs fait de multiples étapes dans des villes, grandes ou petites, où elle est accueillie par des militants locaux, et suscite de nombreux échanges avec la population. Parallèlement à cette marche principale, une autre sillonne l'Est de la France. Au passage, les chômeurs viennent saluer et soutenir les travailleurs en lutte. C'est ainsi qu'ils ont échangé avec les salariés de Spranghero à Castelnaudary, et avec les ouvriers de Michelin à Joué-les-Tours. Ainsi se tisse concrètement un vaste réseau de solidarités dans lequel peuvent se retrouver toutes celles et ceux

qui ne se résignent pas, qui refusent de considérer le chômage comme un mal inévitable de notre société. Dès le début, le SNU-Pôle emploi et la FSU se sont engagés en soutien à cette initiative, et partagent avec les associations de chômeurs un certain nombre de revendications communes. Car pour nous il est clair que les intérêts sont les mêmes « des deux côtés du guichet ». Il en est ainsi en particulier de notre campagne pour une humanisation de Pôle emploi, contre une dématérialisation à outrance des actes professionnels, pour un accompagnement digne de ce nom et pour une indemnisation décente.

## Faire entendre la voix des chômeurs, des précaires et des exclus !

Ce n'est pas un hasard si cette marche

a débuté juste avant l'été. C'est que, dès la rentrée va s'ouvrir la négociation UNEDIC, là où se décident les conditions d'indemnisation des chômeurs : calcul des droits, taux et durée des allocations. D'ores et déjà, le Medef a fait savoir qu'il était favorable à un retour de la dégressivité des allocations, en échange des droits rechargeables au moment d'une réinscription à Pôle emploi. Le SNU Pôle emploi, comme l'ensemble des organisations qui soutiennent la marche, n'acceptera pas une nouvelle dégradation des droits des chômeurs. Au contraire, il est urgent de proposer une refonte totale du système d'indemnisation, un dispositif unifié combinant l'assurance chômage et le régime de solidarité, assurant une couverture décente de tous les privés d'emploi. La FSU va plus loin encore : ce qui

est à l'ordre du jour, c'est un véritable système de Sécurité Sociale Professionnelle qui assure un continuum de droits et de revenus dans toutes les étapes de la vie où se joue une transition professionnelle, quelle que soit la situation de la personne (en emploi, en formation, au chômage).

Ces propositions ne peuvent s'élaborer en vase clos, en dehors de ceux qui vivent quotidiennement les situations de chômage et de précarité. C'est pourquoi le SNU Pôle emploi s'associe avec conviction à toutes les initiatives organisées par la marche des chômeurs, invite tous ses sympathisants à signer la pétition et à participer aux rassemblements locaux. Toutes les informations peuvent être retrouvées sur le site de la Marche des chômeurs. ●

Joseph Romand

<http://marchechomeurs2013.org>

la rubrique à Guy Yotine



## Bruxelles fait sa grosse commission sur la France



J'ai déjà dit, dans ces colonnes, que notre sort n'est plus dans les mains des énarques qui prétendent nous gouverner, mais ailleurs. À Wall-street, Pékin et... Bruxelles. Une nouvelle preuve en a été donnée récemment par la Commission européenne qui vient de lancer un véritable ultimatum à la France. Voici quelques-unes des exigences de Bruxelles, en premier lieu, réduire les dépenses publiques, donc les services publics. Un classique récurrent. Les commissaires européens veulent aussi nous contraindre de réformer le marché du travail, en assouplissant la législation. En clair, réduire les droits des salariés-es qui ont le privilège d'avoir un emploi. Bruxelles exige également la disparition des prix réglementés et l'ouverture de tous les services à la concurrence. En d'autres termes, confier à n'importe qui la fourniture de services

essentiels comme l'eau et l'énergie et demain, c'est Mc Donalds qui gèrera les cantines où déjeunent nos lardons. C'est pas fini ! La commission réclame aussi la réduction du montant des allocations de chômage et de leur durée de versement pour « encourager » les chômeuses et chômeurs à prendre plus vite un emploi. Normal, quand tu n'as plus un rond, tu prends n'importe quoi à n'importe quel salaire. Le problème de la personne au chômage, c'est qu'elle a besoin de bouffer trois fois par jour... Enfin, deux vieilles revendications du catéchisme libéral : la réforme des retraites (on devine dans quel sens) et la réduction des charges des entreprises. Défiler à Paris ne sert à rien. À quand une méga-manif devant le siège de la commission européenne ?

Guy Yotine

## Alter sommet d'Athènes : au coeur de la crise

Malgré une large présence des pays européens avec pas moins de 22 pays présents, la participation à l'évènement d'Athènes n'a pas été celle attendue notamment de la part des Grecs. Le mouvement social grec est confronté à de grandes difficultés comme il est facile de l'imaginer au regard des attaques violentes et incessantes que le peuple grec subit.

La délégation française était quant à elle importante avec notamment les délégués d'ATTAC, de la FSU, de Solidaires et de la CGT. La FSU, qui participe activement à l'organisation et à la construction de ce processus de résistance européenne a bien répondu présent à cet évènement avec une délégation de 26 personnes.

Athènes était une étape dans la construction de ce processus de riposte européenne, un évènement important qui a permis de montrer notre solidarité avec le peuple grec. En Grèce comme au Portugal, en

Espagne, le mouvement social a résisté largement aux assauts de la troïka et des politiques d'austérité mais sans résultat, et comme il est souvent rappelé par les mouvements sociaux participant à l'Alter-sommet, les peuples luttent séparément et sont battus séparément. Il est vrai que la violence des attaques que subissent les peuples d'Europe, avec bien entendu des différences en fonction des pays est telle que la résistance européenne peine à s'organiser. Tout au long des débats, nous avons pu constater combien il était



difficile de dépasser les constats et d'entrer dans des actions concrètes de luttes et d'actions. Mais le processus est en marche et les nombreux échanges à Athènes ont démontré la nécessité de se coordonner et de s'unir pour construire ensemble une résistance à l'échelle européenne. Des dates et mobilisations communes ont été déjà évoquées au sortir d'Athènes. Ce réseau qu'est l'Alter-sommet et qui regroupe aujourd'hui quelques 189 organisations issues de 22 pays d'Europe doit maintenant travailler à ces propositions. ●

Frédérique Payen

● brèves

## Le taux du livret A va encore baisser !

Jean-Pierre Jouyet est le Président de la Caisse des dépôts et consignation. C'est un homme à la veste réversible. Il est l'ami du Président Hollande, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir été secrétaire d'État et ensuite Président de l'Autorité des marchés financiers sous l'autorité de Sarkozy. Contrairement à Kouchner ou Besson, il échappe à l'image de traître et a réussi à passer entre les gouttes de l'alternance. Son poste actuel lui donne de l'influence sur le sort réservé à nos modestes économies. Dans une interview parue sur le site du Journal du dimanche du 7 juillet, il déclare : « On devrait descendre le taux du Livret A entre 1 et 1,25%. » Avec un peu de chance, à la fin de l'année, avec les intérêts maigrichons qui nous resteront, on pourra peut-être encore s'acheter quelques oranges...



### Extrait du communiqué de presse suite à l'évènement des 7 et 8 juin à Athènes :

#### Pour que le berceau de la démocratie n'en soit pas le tombeau !

La fermeture brutale de la radio et de la télévision grecques démontre l'urgence d'une inversion radicale des politiques austéritaires en Grèce et en Europe. Durant deux jours, ces 7 et 8 juin, des milliers de militant-es et de dirigeant-es de mouvements sociaux et de syndicats, venus de 22 pays différents, se sont réunis pour proclamer le « Manifeste d'Athènes » et renforcer la convergence de leurs luttes européennes pour mettre fin à l'austérité et réclamer une démocratie véritable. Dans les conditions particulièrement difficiles que connaissent la population et les mouvements sociaux en Grèce, ce premier Alter Sommet a exprimé un message fort de solidarité internationale avec les luttes du peuple grec, et un important pas en avant pour le mouvement social européen.

« Une toute autre Europe est nécessaire et urgente »

Le Manifeste d'Athènes a été préparé depuis six mois au sein de l'Alter Summit, réseau comptant à ce jour 189 organisations parmi lesquelles des mouvements féministes, écologistes, altermondialistes, de nombreux groupes de solidarité locale, de précaires et d'indignés, des réseaux d'intellectuels critiques, et un grand nombre d'organisations syndicales nationales ou européennes. Ce Manifeste constitue doublement une première : pour la première fois, une très large plate-forme

syndicale et sociale s'accorde sur une liste limitée de revendications communes et urgentes sur lesquelles concentrer leurs luttes. Et pour la première fois, un important rassemblement européen est convoqué non pas pour élaborer un texte, mais pour construire les stratégies d'action et les rapports de forces sur base d'un texte de consensus longuement préparé...

Après la proclamation de cet important Manifeste, 15 assemblées-Programme ont travaillé sur la convergence des luttes, le renforcement et l'extension du réseau, et l'organisation d'actions communes. Maintenant les organisations membres vont se saisir de ces propositions et décider lesquelles seront les priorités communes. Parmi les propositions avancées, il y a des actions à l'échelle européenne contre l'austérité et le « Fiscal Pact », contre la politique et le mandat de la BCE, contre la privatisation progressive des soins de santé, contre la montée de mouvements d'extrême-droite, non seulement fascistes mais désormais aussi néo-nazis. Le renforcement des réseaux de solidarité locale est aussi à l'agenda. Et, bien entendu, la réaction urgente à la fermeture brutale de la radio et de la télévision publiques !

La situation tragique à laquelle l'austérité a mené la Grèce montre qu'une toute autre Europe est nécessaire et urgente ; la réussite du rassemblement européen d'Athènes montre que cette autre Europe est possible. La modification des rapports de forces passera par une analyse commune et par la convergence des luttes locales, nationales et européennes.





# Le SNU Pôle emploi FSU a tenu son congrès trisannuel

Le cinquième congrès du Syndicat National Unitaire Pôle emploi s'est tenu pendant la 1ère semaine de juin à la Turballe en Loire-Atlantique. Un congrès, c'est un moment important dans la vie de cette collectivité humaine si particulière qu'est le SNU Pôle-Emploi.

Un congrès oscille toujours entre deux axes, soit un exercice académique convenu avec ses règles obligées soit à partir de ces gammes, cette grammaire, ce solfège : la production d'une partition originale, un morceau musical chaleureux et vivant.

L'alchimie de ces deux composantes avec une dominante du deuxième volet en fait alors un congrès réussi.

## Des débats passionnés et passionnants

Six textes servaient de support aux débats, un chemin balisé tout au long de la semaine. Le premier concernait l'analyse de la situation politique générale (le monde, l'Europe, la France), le deuxième avec pour sujet le SPE - Service public de l'emploi -, le troisième se cristallisait sur la question de la fusion et de l'avenir de Pôle emploi, le quatrième dessinant un autre Pôle emploi, le cinquième était entièrement consacré à l'avenir du syndicalisme et le dernier abordait le fractionnement syndical. Un tel menu était trop copieux d'autant que chaque texte était assorti des amendements des structures régionales. Le congrès de plus - là encore exercice traditionnel - devait apprécier le bilan du Bureau national

« Six textes servaient de support aux débats, un chemin balisé tout au long de la semaine... »

qui avait animé le syndicat depuis le congrès de Bielle. Dans le monde, entre 2 congrès, il se passe beaucoup de choses et dans l'espace Pôle emploi également. Une fois le contexte général économique et social défini et reprécisé, il a fallu se pencher sur la situation particulière du SPE et de Pôle emploi. A ce sujet, les analyses et pronostics dessinés lors du congrès précédent ont été démontrés par les faits, la galaxie du SPE est entièrement recomposée, avec en son centre la planète Pôle emploi dont la masse, le champ de gravitation polarisent les autres planètes en mouvement (l'AFPA menacée, l'Unédic réduite, les Missions Locales, le Ministère du Travail reconfiguré...) À cet espace bouleversé, s'ajoutent des modifications en cours ou potentielles importantes, comme les 3 volets de la future loi de décentralisation. À noter que le texte 2 comportait un paragraphe entier sur la notion centrale de sécurité sociale professionnelle.

## Que faire de Pôle emploi ?

Pôle emploi traverse une nouvelle phase différente de celle bouillonnante de sa création et

cette relative stabilisation mérite analyses et débats. « Que faire de Pôle emploi ? » était donc le sujet au cœur du texte sur la fusion ou la dé-fusion et du texte sur un autre Pôle emploi. Le texte 4 - l'avenir du syndicalisme - était une déclinaison du texte fédéral au congrès de Poitiers. Celui-ci a confirmé l'objectif de création d'un nouvel

« Une fois le contexte général économique et social défini et reprécisé, il a fallu se pencher sur la situation particulière du SPE et de Pôle emploi... »

outil syndical unifié. Enfin le texte sur le fonctionnement a été l'objet d'un investissement démocratique important, tant les bouleversements de PE impactent la « machinerie syndicale » au sens noble. Ce texte avec ses plus de 240 amendements était tellement foisonnant qu'il n'a pu être examiné en entier. Un conseil national y sera consacré. Les règles démocratiques du SNU sont exigeantes. Elles imposent, pour qu'un texte après amendements soit adopté, qu'il franchisse la barre des 70%. Ainsi cela fut le cas pour le texte 1, le texte 2, le texte 3 (Pour un autre Pôle emploi). Le texte (3bis) sur la fusion/défusion ne recueillit que 61% des suffrages et le texte sur l'avenir du syndicalisme 69,2%. Notons que malgré tout, cela représente une réelle majorité mais insuffisante, donc ce sont des sujets à retravailler collectivement. La silhouette d'un congrès se dessine également par ses invité-es. Bernadette Groison, la secrétaire générale de la FSU, et un représentant de la FSU régionale y ont pris la parole, ainsi qu'Éric Planchette secrétaire général de notre syndicat national, le SNU Travail Emploi Formation Insertion, et François Cassard pour le secteur Ministère du Travail du TEFL. Enfin Robert Crémieux, représentant du MNCP (Mouvement National des Chômeurs et des Précaires) s'y est exprimé devant

le congrès - ce fut un beau symbole des liens resserrés entre la composante principale du mouvement des chômeurs et le SNU PE, à l'heure où les chômeuses et chômeurs sont en marche vers Paris.

## Le SNU, outil de défense des personnels

Une motion d'actualité suivie d'une minute de silence a été adoptée à l'unanimité en mémoire de Clément Méric, jeune syndicaliste et militant anti-fasciste assassiné par un nazillon. Dans les différents moments forts du congrès, plusieurs ont synthétisé un cheminement sur des réflexions internes comme l'adoption à une écrasante majorité d'un texte du secteur femmes. De même, la décision pour mieux défendre les agent-es publics de Pôle emploi, de la création d'un secteur agent-e public au sein de l'organisation syndicale. Sur deux autres sujets, remarquons

« Pôle emploi traverse une nouvelle phase différente de celle bouillonnante de sa création... »

le soutien net à la résolution du secteur cadres du SNU, et également au « collectif pôle appui ». Une nouvelle équipe du Bureau National a été élue, chargée avec le Conseil National de « piloter les affaires » jusqu'au prochain congrès. Au final, on a le sentiment de ressortir avec une organisation syndicale soudée, un vrai outil pour les personnels dans la période qui s'ouvre. Mais en même temps la recherche n'est pas terminée de ce que peut et doit être un syndicalisme de lutte et d'alternatives dans la phase complexe que nous traversons. Les leçons des élections doivent être décortiquées, dans un contexte où les identités professionnelles semblent des refuges, où les niveaux de conscience sont très différenciés. Avec des difficultés pour les résistances et les luttes au niveau social général et au niveau interne. ●

Noël Daucé



# Droit de vote des étranger-es : une exclusion qui n'a que trop duré

Comme l'a rappelé la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme « le principe d'égalité n'est pas limité aux seuls citoyens mais s'applique à tous les hommes ». S'il y a un domaine où ce principe est foulé aux pieds c'est bien celui du droit de vote des étranger-es. Le report du vote d'un texte sur ce sujet après les élections municipales de 2014 fait craindre une nouvelle renonciation à moins d'une forte mobilisation.

## Les promesses sont faites pour être tenues

Pourtant, un tel droit de vote a déjà existé même si ce n'était que de façon partielle. La constitution de 1793, dans son article 4, reconnaissait pleinement certains hommes étrangers comme citoyens français : « tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis – tout étranger de vingt et un ans accomplis qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard – tout étranger enfin qui sera jugé par le Corps Législatif avoir bien mérité de l'humanité – est admis à l'exercice des droits de citoyen français ». Le débat a ensuite ressurgi au début des années 1970. Dès 1972, le programme commun de la gauche stipulait : « les travailleurs immigrés bénéficieront des mêmes droits que les travailleurs français. La loi garantira leurs droits politiques, sociaux et syndicaux ». En 1981, la proposition N° 80 de François Mitterrand précisait : « l'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée (travail, protection sociale, aide sociale, chômage, formation continue). Droit de vote aux élections municipales après 5 ans de présence sur le territoire français. Le droit d'association leur sera reconnu ». Ce dernier devint d'ailleurs effectif dès 1981.

## La citoyenneté sociale d'abord

Pourtant au début des années 1970 les immigrés, généralement des hommes considérés alors comme des travailleurs

célibataires, ne semblaient pas destinés à rester longtemps sur le territoire national. Dans cette perspective, les organisations de travailleurs immigrés étaient initialement opposées à leur droit de vote en France et souhaitaient que celui-ci s'applique dans le pays d'origine, d'où l'accent d'abord mis sur l'acquisition de leur citoyenneté sociale en France progressivement obtenue non sans difficultés : éligibilité au début des années 1970 aux instances représentatives du personnel à l'exception notable des conseils de prud'hommes (au nom du principe selon lequel la justice « rendue au nom du peuple français » ne saurait être rendue par des étrangers), possibilité en 1982 avec les lois Auroux de siéger comme représentant(e)s dans les divers établissements d'enseignement, dans les établissements publics gérant des logements sociaux ainsi que dans les conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale. Mais il n'a jamais été question d'être membres des chambres consulaires ou des ordres professionnels.

## Sensibilisation de la société civile et attermolements des politiques

A la fin des années 1970, le droit à une vie familiale normale enfin reconnu aux étranger-es impliquait que'ils-elles puissent rester durablement sur le territoire français avec leurs proches. C'est dans ce cadre que s'est posée la question de leur participation aussi à la vie politique du pays. Entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 de nombreuses associations de soutien aux immigrés-es se sont prononcées en faveur du droit de vote au moins local certaines s'im-

pliant dans diverses campagnes à l'impact varié (par exemple : « 89 par l'égalité », « j'y suis j'y vote » en 1990, Lettre de la citoyenneté, « même sol : mêmes droits, mêmes voix » en 1998, « un-e résident-e), une voix » en 2000 etc.). Elles ont été soutenues par les principaux syndicats (CFDT, CGT, FEN notamment). Du côté des partis politiques, les partis de droite se sont en général opposés à l'octroi du droit

• Du côté des partis politiques, les partis de droite se sont en général opposés à l'octroi du droit de vote aux étranger-es

de vote aux étranger-es à l'exception notable de Jacques Chirac (et plus tard de quelques autres personnalités) qui s'est déclaré, en 1977, favorable au droit de vote aux élections municipales après 5 ans de résidence, avant de revenir sur cette position dans les années 1980 devant la montée du Front national et de mener diverses campagnes contre le droit de vote des étranger-es suivi en cela par Nicolas Sarkozy obnubilé par l'identité nationale. Pourtant même ce dernier écrivait en 2001 dans son livre Libre : « à partir du moment où ils paient des impôts, où ils respectent nos lois, où ils vivent sous notre territoire depuis un temps minimum, par exemple de cinq années, je ne vois pas au nom

de quelle logique nous pourrions les empêcher de donner une appréciation sur la façon dont est organisé leur cadre de vie quotidien ». Il défendra d'ailleurs encore cette idée en 2005 ce qu'il niera par la suite. Quant aux partis de gauche, si leur accord de principe au droit de vote aux élections locales n'a jamais été remis en cause après 1981, la volonté politique de le faire aboutir n'a pas été à la hauteur au moins au niveau du parti dominant prétextant des difficultés constitutionnelles ou que « l'état des mœurs » ne le permettait pas pour reprendre l'expression de François Mitterrand durant la campagne de 1988. ?

## Encore un effort !

Malgré tous les obstacles, quelques avancées, certes insuffisantes, se sont produites. En 1992 le Traité de Maastricht, en instituant une citoyenneté de l'Union avec droit de vote local et européen pour les ressortissant-es des États membres, a ouvert la voie à la transposition législative de ce double vote en France devenu effectif au cours des années suivantes. En mai 2000, l'assemblée majoritairement de gauche a adopté une proposition de loi donnant aux étranger-es extra-communautaires résidant légalement sur le territoire depuis cinq ans le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, texte que Lionel Jospin a renoncé à transférer au Sénat par crainte d'un refus de la majorité de droite de cette assemblée. Ce même Sénat, après son récent passage à gauche, a adopté le 8 décembre 2011 le texte voté en mai 2000 par l'assemblée.



Et François Hollande a promis : « j'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans ». Un projet de loi de révision constitutionnelle devait être déposé en 2013 avant d'être repoussé après les élections municipales de 2014.

Voilà l'état des atermoiements actuels qui rappellent bien d'autres et qui ne sont pas bon signe. Vivant et travaillant dans des communes où elles participent à la vie locale, il n'y a aucune raison pour que les étrangères extra-communautaires ne participent pas de façon égale à la

vie démocratique communale. Il est grand temps de franchir une nouvelle étape visant à élargir le suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et l'égalité des droits. ●

Jo Gabriac

# Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes interpelle les responsables européens :



**« Défendre le droit à l'avortement en Europe : un devoir pour la France et l'Union européenne. »**

**D**anielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a alerté, le 7 juin dernier, François Hollande et les dirigeants européens sur les menaces graves et répétées pesant sur le droit des femmes à avorter en Europe. La liste est préoccupante, et n'a cessé de s'allonger ces derniers mois : Espagne, Italie, Lituanie, Macédoine, Hongrie, alors qu'en Pologne, à Malte et en Irlande l'avortement est toujours illégal. En Espagne, le gouvernement de Mariano Rajoy prépare un texte qui reviendrait à pénaliser de nouveau l'avortement, même dans les cas les plus tragiques (malformation du fœtus par exemple). C'est un retour en arrière de plus de 25 ans qui renvoie à la loi franquiste d'avant 1986. En Italie, la part des médecins refusant aux femmes une IVG parce qu'ils usent de « l'objection de conscience » se situerait entre 70 %

et 80 %. Cela rend l'accès au droit à l'IVG très difficile, et explique que le nombre d'avortements clandestins, mettant la vie des femmes

**Le droit à l'avortement n'est ni un « droit low cost » ni un « droit yoyo » ! Il est un droit humain inaliénable, qui n'a pas à varier au gré des crises, qu'elles soient politiques, identitaires, ou sociales.**

concernées en péril, s'accroît dangereusement. La Lituanie - qui prendra la présidence de l'UE au second semestre 2013 - est également touchée : le Par-

lement a introduit le 28 mai dernier une proposition de loi prévoyant l'interdiction de l'avortement. L'IVG étant autorisée aujourd'hui sans condition jusqu'à 12 semaines de grossesse, de nombreuses polonaises franchissent la frontière pour accéder à une IVG. Le droit à l'avortement n'est ni un « droit low cost » ni un « droit yoyo » ! Il est un droit humain inaliénable, qui n'a pas à varier au gré des crises, qu'elles soient politiques, identitaires, ou sociales. Alors que les femmes, en prise avec les reculs de leurs droits - et notamment sexuels et reproductifs - attendent beaucoup de l'Europe, nous assistons trop passivement aux victoires des intégristes religieux, intégristes que l'on est pourtant si prompts - et à juste titre - à dénoncer de l'autre côté de la Méditerranée. C'est une question fondamentale de droits des femmes. J'appelle la France et les autorités européennes à réagir et réaffirmer le droit de toutes les femmes européennes à disposer de leurs corps. ●

# Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.



## SPÉCIAL AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics** en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

Pour les moins de 30 ans

**50 € OFFERTS\***  
sur votre assurance **AUTO**

\*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés.** Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie.

**ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



Assurément Humain